

RAPPORT SUR LA SITUATION DES DEFENSEUR·E·S DES DROITS DE L'HOMME TRAVAILLANT POUR LES DROITS DES POPULATIONS EN MOUVEMENT

NOTE CONCEPTUELLE

I. Introduction

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, M. Michel Forst, en coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), consacrer son prochain rapport thématique à la situation des défenseur·e·s travaillant pour les droits des populations en mouvement (migrants, réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés internes, apatrides etc...). Ce rapport sera présenté lors de la 37^{ème} session du Conseil des droits de l'homme en mars 2018.

II. Contexte du mandat du Rapporteur spécial

Le mandat des Nations Unies sur la situation des défenseur·e·s des droits de l'homme a été créé en 2000 par la Commission des droits de l'homme, remplacée par le Conseil des droits de l'homme, afin de veiller au respect et à la mise en œuvre de la Déclaration de 1998 sur « le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus ». Cette dernière est également connue sous le nom de « Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme ».

En juin 2014, M. Michel Forst (France) a été nommé par le Conseil des droits de l'homme en tant que Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseur·e·s des droits de l'homme. Il succède ainsi à Mme Margaret Sekaggya, Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseur.e.s des droits de l'homme (2008-2014) et Mme Hina Jilani en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général sur la situation des défenseur·e·s des droits de l'homme (2000-2008). En mars 2017, le Conseil des droits de l'homme a adopté par consensus une résolution renouvelant le mandat pour les trois années à venir.

Le Rapporteur spécial mène un large éventail d'activités, conformément au mandat énoncé par la résolution A/HRC/34/5 du Conseil des droits de l'homme. Du fait de l'étendue de ce mandat, il convient de définir les stratégies et les priorités pour le mettre en œuvre. La protection des défenseur·e·s des droits humains est la principale préoccupation du Rapporteur spécial. Cette protection comprend tant la protection physique et psychologique des défenseur·e·s que la protection de leur droit à défendre les droits humains. À cette fin, le Rapporteur spécial sollicite, reçoit et examine les informations concernant la situation des défenseur·e·s afin d'établir une coopération avec les gouvernements et d'autres acteurs intéressés et de recommander des stratégies concrètes et efficaces pour mieux protéger les défenseur·e·s.

III. Objectifs

Conformément aux dispositions du Conseil des droits de l'homme qui prie le Rapporteur Spécial d'étudier de manière approfondie les tendances, les faits nouveaux et les problèmes liés à l'exercice du droit de toute personne, agissant seule ou en association avec d'autres, de

promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, le **Rapporteur spécial concentrera son prochain rapport thématique sur la situation des défenseur·e·s engagé·e·s dans la défense et la protection des droits des populations en mouvement.**

Le terme « populations en mouvement » est utilisé pour décrire la situation des plus de 600 millions de personnes dans le monde qui vivent loin de chez elles, que ce soit de manière permanente ou temporaire. Cela inclut les individus vivant en dehors de leurs pays d'origine ainsi que les personnes qui se déplacent à l'intérieur de leur pays. Ce terme intègre les personnes et groupes de personnes dont le statut est reconnu juridiquement comme les personnes réfugiées, les travailleurs migrants, les victimes de trafic, les personnes déplacées internes, les apatrides, etc. Cela inclut à la fois les personnes ayant un statut légal dans leur pays et celles qui n'en ont pas. Ces personnes peuvent avoir choisi volontairement de quitter leur pays d'origine ou avoir été obligées de le fuir.

Le rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies se penchera spécifiquement sur les expériences des défenseur·e·s travaillant pour les droits des populations en mouvement (et non sur les problématiques auxquelles font face ces populations, même s'il peut y avoir chevauchement). Le rapport inclura les défenseur·e·s qui sont issues de cette catégorie de personnes mais également tous ceux qui soutiennent leur travail.

Dans son rapport (A/70/217) présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015, le Rapporteur spécial avait identifié comme un groupe de défenseur·e·s en situation de vulnérabilité, les défenseur·e·s travaillant pour les droits des réfugiés et des personnes qui migrent aux conséquences des crises économiques et à une recrudescence de différentes formes de discriminations à l'encontre des minorités, ainsi que les défenseur·e·s travaillant dans des pays en guerre ou dans des zones de conflit

Lors des visites officielles qu'il a effectuées en Australie, en Hongrie et au Mexique, le Rapporteur spécial a souligné la situation dramatique à laquelle font face les personnes défendant les droits des personnes migrantes, réfugiés et des demandeurs d'asile.

Le Rapporteur spécial souhaite concentrer son rapport sur les expériences et les défis auxquels sont confrontés les défenseur·e·s ainsi que sur les mesures concrètes prises par les différentes parties prenantes pour prévenir les attaques contre ces personnes.

Objectifs spécifiques du rapport :

- Évaluer la nature des risques et des menaces auxquels sont confrontés partout dans le monde les défenseur·e·s travaillant pour les droits des populations en mouvement ;
- Explorer les pratiques effectives dans la protection des défenseur·e·s aux niveaux local, national, régional et international ;
- Évaluer la situation des défenseur·e·s qui se sont déplacées·e·s ou ont été relocalisées au niveau national ou international en raison de leurs activités de promotion et de défense des droits de l'homme;
- Fournir une plate-forme de dialogue entre toutes les parties prenantes dans le but de partager les expériences et les connaissances au niveau régional ;

- Discuter des moyens concrets pour améliorer la mise en œuvre et la diffusion des pratiques de protection ;
- Proposer une série de recommandations concrètes aux États, aux entités des Nations Unies et aux organisations de la société civile (OSC).

IV. Méthodes de travail

Afin d'atteindre les objectifs spécifiques du rapport, différentes activités sont prévues pour permettre au Rapporteur spécial de rencontrer des défenseur·e·s et des expert·e·s, d'évaluer l'efficacité des mécanismes de protection existants ; d'évaluer les communications qui sont envoyées par le mandat aux États et autres acteurs sur des cas de défenseur·e·s des droits des populations en mouvement ; de recueillir des témoignages et d'identifier de nouvelles voies et stratégies pour les défenseur·e·s travaillant pour les droits des populations en mouvement. En particulier :

- Un questionnaire sera envoyé aux différentes parties prenantes (OSC, les États membres, organisations régionales et internationales ainsi qu'aux Institutions nationales des droits de l'homme) afin de permettre d'identifier les défis actuels auxquels sont confronté·e·s les défenseur·e·s travaillant pour les droits des populations en mouvement ainsi que les bonnes pratiques pour faire face à ces défis ;
- Une consultation avec des défenseur·e·s travaillant pour les droits des populations en mouvement aux niveaux local, national, régional et international sera organisée à York, au Royaume-Uni le 21 novembre 2017. Cette consultation aidera à recueillir des témoignages et à identifier les principaux défis auxquels sont confrontés les défenseur·e·s concernant les mécanismes de protection ;
- Enfin, une réunion d'expert·e·s sera organisée pour aider le Rapporteur spécial à identifier les recommandations à formuler aux différentes parties prenantes impliquées dans la protection des défenseur·e·s travaillant dans le domaine des droits des populations en mouvement.

Veillez noter que les réunions et les activités se tiendront suivant la règle de Chatham House (les participants sont libres d'utiliser les informations reçues, mais ni l'identité ni l'affiliation du ou des conférenciers ou de tout autre participant ne peuvent être révélés). Des précautions concernant la confidentialité et la vie privée seront également observées. Les activités seront réalisées par le mandat du Rapporteur spécial des Nations Unies avec le support technique du Centre pour les droits de l'homme appliqués de l'Université de York. Dans ce cadre, les réponses au questionnaire pourraient être analysées par des experts externes au mandat.

V. Résultats attendus

Les différentes activités contribueront au travail du Rapporteur spécial et à son prochain rapport qui sera présenté au Conseil des droits de l'homme en mars 2018. Ces activités permettront également à la communauté des droits humains, aux États ainsi qu'à d'autres acteurs de rencontrer et d'échanger leurs expériences et idées qui, à leur tour, conduiront à la fois à une meilleure coopération ainsi qu'au renforcement de la protection des défenseur·e·s des droits humains.

VI. Contact

Pour toutes questions concernant l'ensemble du processus, veuillez contacter :
defenders@ohchr.org et v.sebile@protecting-defenders.org.

* * * * *